

SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

Procès-verbal n° 02

Commune de Grézieu-la-Varenne

2019

13 FEVRIER 2019

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 13 février 2019– n°2

L'AN DEUX MIL DIX NEUF

Le 13 FEVRIER

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Ginette GARNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Emilie SOLLIER, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs Eric BESSEY, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Hugues JEANTET, Michel LAGIER, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Mario SCARNA ;

Pouvoirs :

Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Jacques FORAT

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Laurent FOUGEROUX

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 6

CONVOCATION EN DATE : 6 février 2019

DATE D’AFFICHAGE : 21 février 2019

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 13 février 2019

B. Romier : Nous allons ouvrir la séance du Conseil Municipal. Je vous remercie de bien vouloir éteindre vos portables.

Nous avons 6 pouvoirs :

Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

Mme Stéfania FLORY donne pouvoir à Mme Claudine ROCHE

Mme Laurence MEUNIER donne pouvoir à Mme Anne-Virginie POUSSE

M. Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

M. Patrick BOUVET donne pouvoir à M. Jacques FORAT

Mme Sylvie JERDON donne pouvoir à M. Laurent FOUGEROUX

Je vous propose avant de commencer, de vous présenter la dame qui est à ma gauche.

Mme Bisson : Je suis Dominique Bisson, je suis responsable de la trésorerie de Vaugneray, depuis le 1^{er} septembre 2018 en remplacement de Pierre Bisson qui est mon conjoint. J'étais depuis 2014, responsable de la trésorerie de Meyzieu où j'étais comptable des collectivités. Par un mouvement de mutation interne

du département, j'ai choisi de demander le remplacement de mon mari à la trésorerie de Vaugneray, (qui est parti à la trésorerie de Chazay-d'Azergues) pour me rapprocher car nous sommes domiciliés à Saint-Genis-les-Ollières ; la trésorerie de Vaugneray étant une trésorerie similaire en catégorie et en grade à celle de Meyzieu. Je suis très contente d'être là depuis le 1^{er} septembre.

B. Romier : Nous allons passer à l'ordre du jour.

A. Points donnant lieu à délibération

1° Election du secrétaire de séance

B. Romier : Un ou une volontaire ? Michel Lagier ? Personne d'autre ?

Monsieur Michel Lagier se présente à la fonction de secrétaire de séance.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Monsieur Michel Lagier sera secrétaire de séance et assurera la présidence de la séance lors du vote du compte administratif et du compte de gestion 2018.

2° Validation du Procès-verbal du 18 janvier 2019

B. Romier : La séance précédente a eu lieu il y a 3 ou 4 semaines, donc le temps était relativement restreint, mais malgré tout, nous avons tenu à respecter le nouveau règlement intérieur. Nous tenions à vous fournir pour ce conseil, comme nous nous sommes engagés à le faire, le compte rendu de la séance, sachant que le compte rendu sommaire a été affiché dans les 8 jours. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques, des coquilles, des erreurs à rectifier concernant ce procès-verbal n°1 ?

R. Torrès : Page 22, « celui qui montait avec », c'est « celui qui montait avait »

Page 25, « si toute fois », c'est « si toutefois ».

B. Romier : Merci. Pour information, pour le public, le compte rendu du conseil municipal est rédigé par l'assistante de direction, qui retranscrit l'enregistrement. Puis, il est relu par la DGS et par moi-même et au final, il est validé par le secrétaire de séance Michel Lagier. Il y a toujours des coquilles qui restent. Est-ce qu'il y a d'autres coquilles à corriger ? Non ? Donc avec les deux petites rectifications soulevées par Madame Torrès, qui est contre l'adoption de ce procès-verbal ?

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Le Procès-verbal est adopté.

3° Finances

a) Bilan de la politique foncière 2018

B. Romier : Je précise également pour le public, que l'ordre du jour de ce conseil a déjà été vu en commission générale, c'est pour cela qu'il pourrait y avoir moins de questions.

ACQUISITIONS OPEREES PAR LA COMMUNE											
BIEN				ACQUISITION			REGLEMENT CONCERNANT LE BIEN				
Adresse	Référence cadastrale	Superficie	Nature	Vendeur	Date	Notaire	Montant	Date	Bordereau	Pièce	
1 H Route du Col de la Luère	section A 2473	48,85 m ²	local	SCI GREZIEU - Route du Col de la Luère	05/11/2018	Me Remy SAMSON	153 181,00 €	05/11/2018	146	1488	
11 chemin du Martoret	section B 3149	12 m ²	terrain nu (voirie*)	Mr et Mme Jean-Paul DUPOUY	28/05/2018	Me Jean AUVOLAT	1 200,00 €	04/06/1948	74	750	
13 chemin du Martoret	section B3147	31m ²	terrain nu (voirie)	Mr Pascal PERRAULT	13/06/2018	Me Jean AUVOLAT	3 100,00 €	26/06/2018	87	873	
Lieu dit la Morellière	section B 3173	747m ²	terrain nu	Consorts LACARELLE	04/12/2018	Me Mathieu GUDYKA	7 470,00 €	11/12/2018	165	1644	
TOTAL							164 951,00 €				

B. Romier : Nous avons voté 4 opérations foncières. La première qui est la plus importante, pour un montant de 153 181,00 € qui correspond à l'achat du local de rencontres et d'échanges (qui est climatisé) pour les personnes âgées. Les deux points suivants concernent les achats respectivement à M. et Mme DUPOUY et M. PERRAULT de terrains, en bordure de voirie du Chemin du Martoret de façon à pouvoir réaliser des chicanes. Le dernier point, (qui ne représente pas non plus une grosse somme, 7 470,00 €), concerne l'achat de terrains aux Consorts LACARELLE afin de créer une liaison piétonne, sécurisée, en dehors de la voirie pour aller notamment de l'Ecole de la voie verte à la salle des sports. Est-ce qu'il y a des questions concernant le bilan de la politique foncière ?

E. Pradat : Je voudrais rappeler mon point de vue sur le local puisqu'à l'époque j'avais voté « contre » l'achat de ce local. A la base, nous avons payé un local de 50 m² et nous l'avons payé la moitié du prix du terrain pour faire simple, donc je trouve dommage qu'on ait pas anticipé et puis qu'on n'ait pas demandé un droit au lotisseur de réserver un local à la mairie à un autre prix que 3 000 € le m². C'est pour cela que je m'étais opposé et que j'avais voté « contre » et que je revoterai « contre » ce soir. Car, je trouve vraiment dommage de vendre un terrain 356 000 € et récupérer un bout de local nu sur ce même terrain, à un peu moins de la moitié du prix du terrain.

B. Romier : Je réexplique rapidement. Au départ, il devait se faire 14 logements pour les personnes âgées, et dans le projet initial, il avait été prévu de faire le local dans la résidence même des personnes âgées. Il s'est avéré, pour différentes raisons, que nous avons préféré faire un logement supplémentaire pour les personnes âgées et donc prendre un local dans une partie annexe.

R. Torrès : Je n'ai pas souvenir qu'il y avait un local prévu pour la résidence personnes âgées.

B. Romier : Il y avait un local qui était prévu normalement.

E. Pradat : Peu importe, merci Bernard, mais je trouve dommage. Cela me choque, pour moi c'est du gaspillage.

B. Romier : Chacun l’apprécie à sa façon, je pense que les personnes âgées l’apprécieront différemment. Je vous propose de prendre acte du bilan annuel 2018 des acquisitions et cessions de la commune telles que je vous les ai présentées et d’approuver ou pas le bilan annuel 2018 de la politique foncière qui sera annexé.

OUI l’exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

22 VOIX	POUR
2 VOIX	CONTRE
5 VOIX	ABSTENTION

Valide le bilan de la politique foncière 2018.

b) Taux de participation scolaire pour les écoles publiques – Année 2019

B. Romier : Monia nous a fait remarquer qu’il fallait remplacer « Aide au fonctionnement » par « Taux de participation ». On vous propose pour les enfants scolarisés en maternelle (nous parlons des écoles publiques) la somme de 528 € et de 264 € par enfant en classe élémentaire. Ce qui représente, en accord avec les communes de la circonscription une augmentation de 2% par rapport à l’année précédente. Vous avez les montants que l’on vous rappelle concernant maternelle et élémentaire entre 2008 et 2017.

Années	Montant en euros/enfant	
	Maternelle	Élémentaire
2008	430	215
2009	438	219
2010	446	223
2011	454	227
2012	462	231
2013	472	236
2014	480	240
2015	488	244
2016	490,44	245,22
2017	490,44	245,22
2018	518	259

B. Romier : Est-ce qu’il y a des questions ?

R. Torrès : Je regrette que le nombre d’enfants scolarisés à Grézieu-la-Varenne ou à l’extérieur et inversement ne soit pas noté. Habituellement nous avons cette somme, cela nous permettait de voir s’il y avait une réciprocité en nombre d’enfants.

M. Fayolle : Il n’y a pas de réciprocité, je suis désolée, c’est vrai que vous aviez déjà posé la question l’année dernière. Le problème, c’est que cela est vraiment un boulot extrêmement lourd pour qu’il soit fait correctement et donc je n’ai pas encore les chiffres définitifs. C’est pour cela que je ne vous les ai pas présentés car nous courrons toujours après les dernières dérogations qui ont oublié d’être remplies. Ce que je peux vous dire, c’est que cela n’est clairement pas équilibré, nous avons plus d’enfants qui sortent car vous savez que l’école de la voie verte a été construite que cette année et donc depuis le début du mandat, systématiquement, nous acceptons toutes les dérogations sortantes sans se poser de questions, car nous n’avons pas de place dans notre école. Par contre, à l’inverse, nous acceptons les entrées que selon les critères. Vous savez que pour la participation des écoles publiques, nous votons ce montant car nous nous échangeons entre municipalité les enfants, et il y a des critères (comme la fratrie, la santé) ce sont des

critères obligatoires. C'est pour cela que nous avons des enfants dans notre école qui ne sont pas de Grézieu. Sinon, tous ceux que nous avons pu refuser, nous les avons refusés car nous n'avons pas de place dans notre école.

R. Torrès : Il y a bien une somme prévue au budget, il y a quand même une enveloppe.

M. Fayolle : J'ai une enveloppe, mais je n'ai pas le nombre d'enfants définitif. J'essaierai de l'avoir pour l'année prochaine si cela est organisé différemment.

R. Torrès : Pour l'augmentation de 2%, à la limite on s'aligne sur l'inflation ?

M. Fayolle : Non, ce n'est pas du tout ça. Depuis le début du mandat, on était aligné sur l'inflation. Le problème, c'est que nous n'avons pas été suivis par les autres communes. C'est vrai que pour cette participation pour les écoles publiques, nous sommes censés avoir la réciprocité. Au bout d'un moment, nous nous sommes retrouvés avec un décalage trop important, et comme aucune commune ne nous suivait, l'an passé nous avons décidé de rattraper et de s'aligner sur les autres communes et là je suis retournée discuter des taux avec les autres communes et clairement elles restent sur 2% chaque année.

R. Torrès : Il rattrape un peu car l'inflation n'est pas à 2% elle est à 1 % et quelques.

M. Fayolle : De toute façon, c'est toujours 2%. Ils ne veulent pas changer car dans les discussions, nous (Grézieu) nous disions que ce serait plus logique que ce soit l'inflation, mais il y a d'autres communes qui voudraient faire beaucoup plus cher et pour tout vous dire, on fait 2% très exactement car pour une commune si le taux ne dépasse pas 2%, elle n'a pas besoin de le faire voter en conseil municipal. Si vous voulez cela est complètement subjectif, il n'y a pas de raisons. Cela est arbitraire, mais nous avons essayé de mettre de la raison en se basant sur l'inflation mais nous n'avons pas été suivis. Il y a 21 communes, personne ne nous a suivi donc nous avons fini par jeter l'éponge.

B. Romier : Et, il y a une commune qui nous a fait des misères, Saint Genis les Ollières, qui a saisi le préfet. Il nous a demandé de nous aligner par rapport aux autres. Un autre argument, il est avéré que les sommes qui sont demandées sont relativement peu élevées par rapport au vrai prix de la scolarité. D'autres interrogations ? Non ?
Donc pour adopter ces sommes.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Adopte les montants susvisés.

c) Aide au fonctionnement des écoles élémentaires privées – Année 2019

B. Romier : Pour les écoles privées, cela concerne l'école Jeanne d'Arc de Craponne et l'école Jean-Baptiste de Vaugneray. Nous vous proposons cette année encore, de reconduire les mêmes sommes par enfant que ce qui a été voté pour les écoles publiques.

- 2 376 € à l'École Jeanne d'Arc de Craponne

- 7 392 € à l'École Jean-Baptiste de Vaugneray
Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations sur ce sujet ? Non ?

E. Pradat : On sait combien cela représente par enfant ?

R. Torrès : Il faut le préciser, c'est uniquement pour les enfants de l'école élémentaire.

B. Romier : D'autant plus que cette année, cela pourrait changer dans la mesure où la scolarité deviendrait obligatoire à partir de 3 ans pour la prochaine rentrée, le décret est en cours. Nous aurions très bien pu verser les sommes pour les enfants à l'école maternelle de ces écoles. Nous sommes restés sur la tradition.

OUI l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

25 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
3 VOIX	ABSTENTION

d) Concours aux associations 2019

L. Fougeroux : Vous avez pu étudier le tableau des subventions qui vous sont proposées pour les associations. Elles se maintiennent. Vous en avez une qui a fortement progressée pour le comité des fêtes. Elle est passée à 3 500 €, c'est tout simplement car il va fêter les 20 ans du téléthon et il organise une manifestation exceptionnelle que nous souhaitons aider.

<i>Nom de l'organisme bénéficiaire</i>	<i>Subventions pécuniaires 2019</i>	<i>Avantages en nature 2018</i>
A.E.P	200.00 €	
AAPPMA	50.00 €	
ADPM		
Acteurs économiques	- €	
ADMR	- €	
AG Karaté	500.00 €	1 953.83 €
Amicale des anciens combattants	500.00 €	34.30 €
Amicale du personnel	7 000.00 €	
Amis de la tour ronde	200.00 €	8.97 €
Amis don du sang	350.00 €	63.45 €
Amis du Carillon et de l'orgue	500.00 €	11.80 €
Amis du patrimoine	450.00 €	26.58 €

ASG Basket	3 800.00 €	7 573.64 €
ASG foot	3 600.00 €	39 196.50 €
ASG judo	1 300.00 €	2 091.80 €
ASG Natation	3 250.00 €	97.30 €
ASG tennis	2 000.00 €	24 997.90 €
ASG tennis de table	1 300.00 €	1 348.26 €
ASG Volley	500.00 €	1 439.67 €
Association "Lectures et Loisirs"	850.00 €	6.11 €
Association des familles	500.00 €	262.99 €
Association Musicale	5 000.00 €	7 024.92 €
Boxing club	200.00 €	1 079.75 €
CASROL	200.00 €	209.21 €
Classes	2 500.00 €	175.70 €
Comité de jumelage	- €	123.47 €
Comité des fêtes	3 500.00 €	78.02 €
Ensemble vocal Blue note	150.00 €	67.66 €
FCPE	- €	13.43 €
Les potagers de Grezieu	- €	1.34 €
Le lierre	- €	1 872.40 €
OCCE élémentaire	8 237.00 €	
OCCE maternelle	2 633.00 €	
PEEP	- €	
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	- €	41.16 €
Sembé	- €	1 489.39 €
Sou des écoles	1 000.00 €	2 148.24 €
Détente et création	- €	40.15 €
AGG Gymnastique	- €	2 600.82 €

Chasse	- €	11.97 €
Ecole chinoise des énergies	- €	1 624.80 €
Galathée plongée	- €	70.88 €
Yoga association des familles	- €	822.67 €
IGREC	500.00 €	
AIKIDO 69 GREZIEU		762.68 €
Foot en salle		617.00 €
Les paniers du Vallons		125.62 €
Vendredi Bio		205.35 €
Chorale la Pastorale		104.61 €
TOTAL	50 770.00 €	100 424.34 €

B. Romier : Cela a été vu en commission. Est-ce qu'il y a des questions ?

B. Guy : Cette façon de faire amène une paperasse incroyable (au moins 10 ramettes de photocopies), j'aimerais que l'on fasse un peu plus léger. Depuis une dizaine d'année, la masse n'a pas tellement bougée, ce qui fait qu'il y a une abrasion des montants d'environ 15%. Il y a toujours une inégalité des ratios que j'explique mal puisque l'on va (pour certaines associations) jusqu'à 102 € par adhérent de Grézieu, et dans le même cas, il y en a une qui a que 9 € par adhérent de Grézieu.

L. Fougeroux : Nous avons généralement alloué les sommes qui nous ont été demandées. Donnez-moi un exemple ?

B. Guy : Alors il faudrait dire avant, que nous pouvons demander n'importe quoi.

L. Fougeroux : Non, ce n'est pas ça, les associations jouent le jeu.

B. Guy : Cela fait 10 ans que les sommes sont quasiment pareil donc quand les associations préparent leur budget prévisionnel, elles remettent à peu près la même chose.

B. Romier : Par rapport à ta remarque sur les associations, il faut savoir qu'en début de mandat certains parmi nous étaient prêts à les diminuer, il y a beaucoup de communes qui ont diminué les subventions de 10, 20 % voire beaucoup plus. Nous nous sommes engagés à maintenir le montant.

B. Guy : Je n'ai rien contre, si on supprime, cela est un autre sujet. Mais ma remarque était surtout sur la somme de paperasse.

R. Torrès : Nous sommes à 50 770 €, je voudrais savoir si le nombre des associations qui ont répondu et qui ont été subventionnées est le même que l'année dernière ?

L. Fougeroux : Oui, à part l'association SEMBE qui n'a pas rendu de dossier. On ne leur a pas alloué de subvention (cela représentait 1 200 €). Il y avait des subventions exceptionnelles l'an dernier aussi (notamment pour Les amis de la tour ronde).

R. Torrès : C'est toujours les mêmes qui ne répondent pas ?

L. Fougeroux : Il y en a que l'on relance constamment et d'autres qui répondent dans les clous.

R. Torrès : Oui, je sais qu'il y en a une qui ne veut pas de subvention.

L. Fougeroux : Oui, quelques associations ne demandent pas de subventions.

B. Guy : Il faut rajouter que si elles ne rendent pas leur dossier, il n'y a pas de prêt de salle.

B. Romier : D'autres interrogations ? Nous vous proposons de voter les subventions qui viennent de vous être présentées par Laurent. Sachant qu'il y a deux subventions qui viennent s'y rajouter, la subvention à la commune de Vaugneray, de 175 € au titre de l'entretien du monument aux morts (cela remonte à l'ancien canton d'après la guerre) et la subvention au CCAS que l'on vous propose cette année à 12 000 € contre 10 000 € l'année passée.

OUI l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR:

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Adopte les subventions présentées.

e) Conventions d'objectifs avec les associations

1) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs avec l'Amicale du Personnel de Grézieu-La-Varenne

B. Romier : Dans ce contexte de subventions, nous sommes obligés par la loi de signer des conventions d'objectifs avec 3 associations. Une qui est un petit peu particulière, c'est l'Amicale du Personnel. Cela remonte à une délibération du 6 juillet 2012, et elle se consacre notamment à l'action sociale en faveur du personnel municipal, plus précisément, nous l'avons mandaté pour cette activité. Nous lui versons une subvention à hauteur de 7 000 €. Cela n'a pas changé. Dans ce cadre légal, il faut que l'on établisse une convention d'objectifs avec eux.

B. Boulange : Que fait l'amicale du personnel ?

B. Romier : L'association a adhéré à un Comité National d'Action Social qui est le CNAS, il participe financièrement quand il y a des événements personnels (retraites, naissance, médailles du travail...). Les agents bénéficient à ce titre de tarifs préférentiels : cinéma, spectacles. En dehors de ce cadre social, il y a des sorties entre collègues, pour Noël il distribue des chocolats.

OUI l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR:

29 VOIX	POUR
---------	------

0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Autorise la signature de ladite convention

2) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs avec l'Association de Football

B. Romier : Il y a deux associations sportives qui, compte tenu du montant des subventions allouées et de leurs avantages en nature, dépassent ces 23 000 €, cela nous oblige chaque année à conclure une convention.

E. Sollier : Concernant le Football, il faudra juste changer le nom du président.

B. Guy : J'ai vu que le foot ne paye pas ses clés alors que le tennis les paye. Nous n'en avons pas perdu ni fait refaire mais si nous en avons besoin. Et puis, il est surtout dit que la mairie met à disposition un local comprenant un bureau, nous n'avons pas de bureau. Nous avons seulement un frigo offert par la mairie.

L. Fougeroux : A la base, derrière, cela est un bureau. Ils en ont fait un espace de convivialité mais normalement c'est un bureau.

B. Guy : Nous nous réfugions dans le vestiaire lorsque l'on veut être tranquille.

S. Montagnier : Il n'y a pas un conflit d'intérêts dans la discussion ?

B. Guy : Non, sinon j'aurais pu le faire dire par quelqu'un d'autre.

M. Scarna : Je n'ai pas compris de quel bureau nous parlons ? Du foot ou du tennis ?

B. Romier : Du tennis

M. Scarna : Il me semble que sur les plans de la réalisation initiale, il y avait un bureau.

B. Guy : Non, il n'y avait pas de bureau, c'est un espace.

M. Scarna : Non, à l'origine, c'était un bureau. Il était considéré comme bureau sur les plans.

G. Croyet : J'ai piloté le projet à l'époque avec toi Bernard, enfin j'ai peut-être une meilleure mémoire, effectivement c'est à votre demande que nous avons fait la modification.

B. Guy : Il était où ?

G. Croyet : Il était à l'endroit où se trouve l'espace convivial maintenant. Il y avait eu une discussion pour le faire dans le local qui est à l'entrée. Et à l'époque cela semblait mieux convenir au club.

Où l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Autorise la signature de ladite convention

3) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention d'objectifs avec l'Association de Tennis

OUI l'exposé de Monsieur le MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Autorise la signature de ladite convention

f) Vote du compte administratif 2018

B. Romier : Cette année, nous allons procéder différemment. Nous vous avons préparé les documents qui englobent les explications relativement générales pour ne pas rentrer dans le détail ligne par ligne. Au fur et à mesure que nous allons avancer dans cette explication, nous procéderons au vote correspondant respectivement à chaque point. Vous ferez les votes « f » et « g » sans Mme Bisson et moi-même. Nous pouvons le relire : « Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

Le compte de gestion, établi par le comptable public, Mme BISSON, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. »

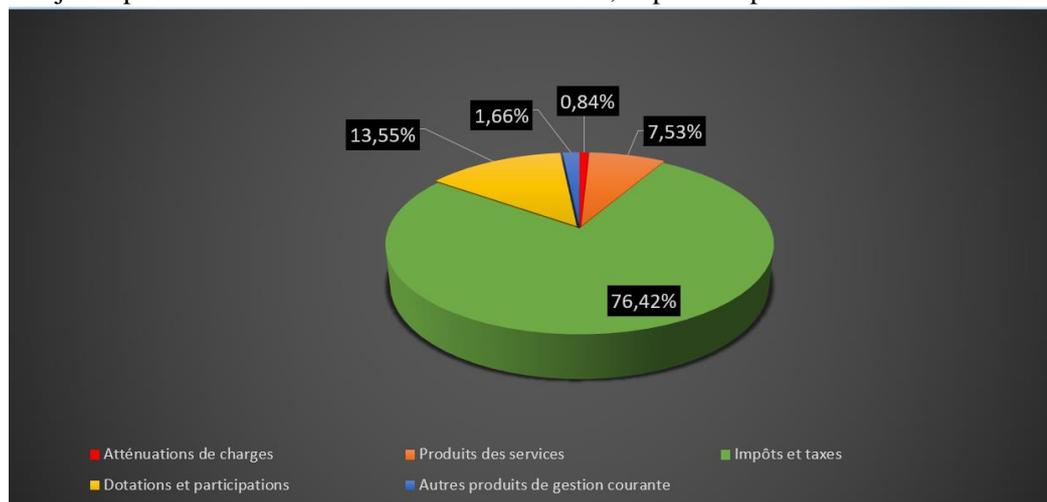
Nous allons commencer par le CA.

Section de fonctionnement Recettes

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évolution % CA 2018/ CA 2017	Observations
Total 013	Atténuations de charges	82 168.17 €	28 500.00 €	34 924.95 €	-57.50%	En 2017, remboursement suite décès d'un agent et enregistrement des tickets restaurant pour la totalité (2018 uniquement parts salariale)
Total 70	Produits des services	331 904.52 €	302 330.00 €	314 631.51 €	-5.20%	Baisse au niveau des ventes de concessions, des recettes du local jeunes suite fermeture temporaire
Total 73	Impôts et taxes	3 063 576.68 €	3 036 197.00 €	3 193 166.55 €	4.23%	Hausse des impôts locaux (+3.8%) suite augmentation des bases, de la taxe sur la consommation finale d'électricité (+3.30%) et des taxes additionnelles aux droits de mutation ((+10%))
Total 74	Dotations et participations	587 517.03 €	565 673.00 €	566 186.66 €	-3.63%	En 2018, fin du fonds de soutien aux rythmes scolaires (-17 033 €) fonds départemental TP (-23%)
Total 75	Autres produits de gestion courante	64 291.96 €	70 700.00 €	69 548.73 €	8.18%	Loyers
Total recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles		4 129 458.36 €	4 003 400.00 €	4 178 458.40 €	1.19%	
Total 77	Produits exceptionnels	651 298.87 €	2 500.00 €	27 568.49 €	-95.77%	En 2017, écritures de cessions
Total 042	Opérations d'ordre	- €		23 072.41 €		Travaux en régie en 2018
Total 002	Solde d'exécution reporté		300 000.00 €			4
Total des recettes de fonctionnement		4 780 757.23 €	4 305 900.00 €	4 229 099.30 €	-11.54%	

Ce tableau correspond à l'évolution du CA 2017 au CA 2018. Dans la colonne de droite, figurent les explications résumées. Ce qui est intéressant, c'est de voir les sommes globales du CA 2017 et du CA 2018. Au CA 2017, nous avons 4 129 458,36 € et au CA 2018, nous avons 4 178 458,40 €, ce qui fait que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,19 %. Si vous voulez reprendre des points, je suis à votre disposition. Ceci avait été vu en commission générale et expliqué dans la partie « DOB » il y a 3, 4 semaines.

Toujours pour la section de fonctionnement du CA, la partie répartition des recettes réelles.



La plus grosse partie, les 76,42 %, représente les impôts et taxes. La deuxième partie qui arrive relativement après, 13,55 %, représente les dotations et participations. Avec ces deux parties de camembert, nous couvrons une partie importante des recettes réelles de fonctionnement. Ceci est relativement rassurant car les dotations et participations ne représentent pas la plus grande partie de nos recettes. Ce qui fait que nous sommes peut-être moins impactés que d'autres communes par la réduction des dotations. Cela permet de voir de façon visuelle la répartition. Pas de commentaires ?

Section de fonctionnement : Dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2017	BP 2018	CA 2018	évolution % CA 2018/ CA 2017	Observations
Total 011	charges à caractère général	854 776.35 €	877 831.00 €	833 123.22 €	-2.53%	En 2017, assurance DO (27 300 €), 2018 Hausse fluides, téléphonie et baisse frais contentieux
Total 012	Charges de personnel	1 545 307.95 €	1 576 560.00 €	1 477 598.60 €	-4.38%	Baisse exceptionnelle car départ retraite non remplacée et non remplacement immédiat suite à certains départs
Total 014	Atténuations de produits	161 605.98 €	184 700.00 €	169 640.03 €	4.97%	hausse SRU (5000 €) FPIC (1285 €) et AC de 1600 € suite CLECT
Total 65	Autres charges de gestion courante	399 402.45 €	419 434.00 €	410 802.34 €	2.85%	hausse participations scolaires
Total 66	Charges financières	61 962.17 €	105 190.00 €	104 429.77 €	68.54%	Début remboursement emprunt 3 000 000 €
Total dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles		3 023 054.90 €	3 163 715.00 €	2 995 593.96 €	-0.91%	
Total 67	Charges exceptionnelles	37 063.42 €	6 865.00 €	14 334.04 €	-61.33%	En 2017, beaucoup de titres 2016 annulés
Total 042	Opérations d'ordres	803 049.90 €	154 750.00 €	165 872.44 €	-79.34%	opérations de cessions en 2017
Total 023	Virement à la section d'inv.		980 570.00 €			
Total des dépenses de fonctionnement		3 863 168.22 €	4 305 900.00 €	3 175 800.44 €	-17.79%	

B. Romier : Pour les dépenses de fonctionnement, si on prend les sommes de CA, en 2017 le CA s'élevait à 3 023 054,90 € et en 2018, 2 995 593,96 € ce qui fait une diminution de 0,91 %. Nous avons une baisse. Une explication si je prends les points intéressants, la baisse des charges de personnel de 4,38% suite à un

départ en retraite qui n'a pas été remplacé et des postes qui n'ont pas été pourvus toute l'année en 2018. Je pense, par exemple, au poste d'Atsem qui a été créé uniquement à partir de la rentrée, également, l'adjoint au DST qui n'a pas été embauché toute l'année. Il y a aussi des postes qui sont pour l'instant en phase de recrutement (responsable espace jeunes). C'est la raison pour laquelle pour le BP, nous allons vous présenter pratiquement la même somme pour le BP 2019 que pour le BP 2018. Si vous avez des questions ?

H. Jeantet : Par rapport au BP et à la proposition qui sera faite, je m'étonne toujours qu'on ne réalise que 60 % du BP, que l'on ait un résultat sur le fonctionnement assez important et que l'on propose en 2019 le même budget prévisionnel. Quel est l'intérêt chaque fois de surévaluer le budget de fonctionnement puisque nous avons 1,53 millions de résultat positif que nous allons mettre pour la CAF en investissement, et que nous allons reprendre 300 000 € pour rebasculer. Ce jeu d'écritures et cette construction budgétaire me dérange. Je profite de la présence de Madame la Trésorière pour demander à Monsieur le Maire s'il n'y a pas eu de remarque sur cette construction budgétaire car en principe, un budget est fait pour être réalisé dans presque sa totalité. Je vois que nous avons encore un excédent au niveau investissement, nous allons encore avoir un résultat positif de 545 000 € dans le BP 2019 de résultats excédentaires au niveau de l'investissement. Je voulais savoir si cela ne représentait pas de remarque particulière ? Il vaut mieux qu'il soit excédentaire que déficitaire certes.

Mme Bisson : Ceci est un choix de l'ordonnateur, la nomenclature comptable (M14) qui s'applique aux collectivités, permet d'avoir un budget excédentaire en fonctionnement et le résultat de fonctionnement est soit reporté sur l'année suivante, soit affecté en investissement. Ceci est la règle comptable, et la règle de nomenclature M14. Je ne peux pas me prononcer mais cela répond aux normes comptables.

B. Romier : Cette construction ne remonte pas à nous. Si nous changeons la construction, il y a pas mal de courbes qui seraient décalées, déviées. Cela fausserait une lecture saine des évolutions.

H. Jeantet : Sur la durée de votre mandat ?

B. Romier : Oui.

H. Jeantet : Car nous pourrions même nous interroger, car nous parlons des taux, pourquoi pas, revoir les taux au niveau de la fiscalité. On pourrait se poser la question.

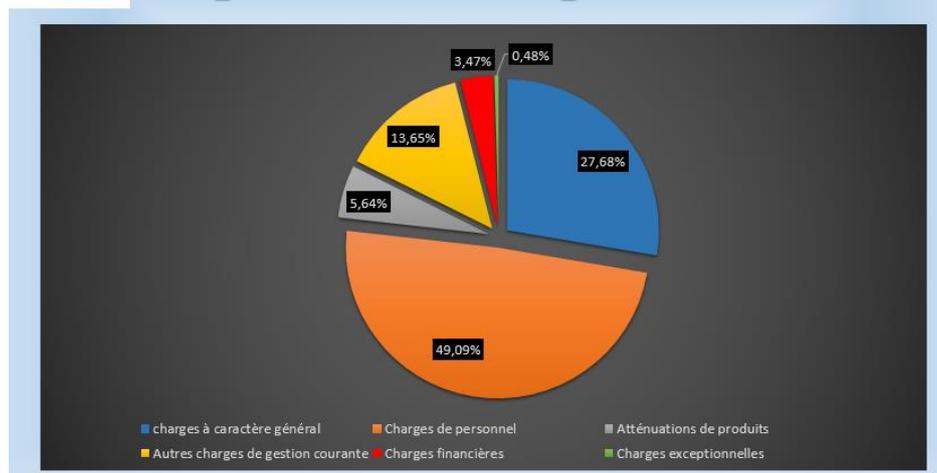
B. Romier : Nous en reparlerons, on aurait pu ne pas faire d'AP/CP et tout inscrire en investissement, et dans ce cas-là, cela nous obligerait à prendre un emprunt d'équilibre qui aurait été encore moins sincère. Le fait de faire des AP/CP en investissement permet une plus grande lisibilité.

Mme Bisson : Ce mécanisme d'AP/CP a été créé effectivement pour avoir une visibilité sur les opérations d'investissement pluriannuelles.

H. Jeantet : Sur les AP/CP je n'ai pas de remarque, simplement il y a un gros excédent au niveau du fonctionnement qui est en plus reporté, les 300 000 € sont remis chaque année. En principe nous essayons de faire des budgets pour qu'ils soient équilibrés et engagés au maximum.

B. Romier : Le budget a été consommé (nous avons vu ça lors du DOB) à 94% en fonctionnement. D'autres questions sur les chiffres du tableau ? Pour différentes raisons, les charges à caractère général ont également baissé de CA à CA de 2,53%. De nombreux contrats ont été repris ainsi qu'une réflexion globale pour réduire les coûts. Malheureusement, il y a aussi des hausses qui nous sont imputées (SRU et FPIC), et des accords qui ont été négociés avec la CCVL.

Répartition des dépenses réelles



B. Romier : Nous voyons 49,09% qui sont les charges de personnel. Je ne sais pas si vous vous rappelez, mais dans le DOB, nous étions relativement faibles en dépenses réelles du personnel. Ensuite, les charges à caractère général, ce qui n'est pas une surprise, et puis les charges financières qui sont dues à l'emprunt (entre autres) qui a été souscrit en 2017 et qui a commencé à être remboursé au 1^{er} janvier 2018.

Section d'investissement : Recettes

Grézieu
la Varenne

CA 2018 RECETTES INVESTISSEMENT

Nature recettes	CA 2018
F.C.T.V.A.	102 092.17 €
Taxe d'aménagement	164 281.70 €
Exc. de Fonct. capitalisés	921 828.81 €
Amendes de police	6 316.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	287.08 €
Frais d'études	7 548.00 €
Av. versées.Com.Immo.Corp.	23 469.23 €
Amortissements	165 872.44 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 391 695.43 €

B. Romier : Les 23 469,23 € correspondent à des avances qui avaient été versées pour l'école.

R. Torrès : Les frais d'études ?

M. Dinot : Cela correspond à la réintégration des frais d'études. S'ils sont suivis de travaux, nous devons les remettre dans le compte des travaux, nous devons donc les passer en recette pour les basculer sur le bon compte et s'il n'y a pas de travaux derrière, nous les amortissons.

Section d'investissement : Dépenses

CA 2018 DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRES/ OPERATIONS	LIBELLES	PREVU 2018	CA 2018
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	23 150.00 €	23 072.41 €
041	Opérations patrimoniales	7 550.00 €	7 548.00 €
0501	AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC HALLE/MAIRIE/CAR	717 380.00 €	504 151.00 €
0801	CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE	2 503 182.00 €	2 331 803.60 €
0802	REVISION PLU	50 000.00 €	33 690.92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	497 500.00 €	497 330.81 €
182.	TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE ESPACES VERTS 2018	838 722.52 €	210 447.62 €
20	Immobilisations incorporelles	12 220.00 €	864.00 €
21	Immobilisations corporelles	94 583.73 €	20 450.06 €
23	Immobilisations en cours	296 057.75 €	192 219.46 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000.00 €	- €
803.	MISE EN ACCESSIBILITE	386 574.00 €	26 835.86 €
804.	SALLE TECHNIQUE ET FESTIVE LA HALLE	280 000.00 €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2018		5 711 920.00 €	3 848 413.74 €

13

Principales dépenses d'investissement en 2018

- ❖ Fin des travaux de construction de l'école maternelle de la voie verte
- ❖ Travaux d'aménagement autour de la Halle (tranche 3)
- ❖ Achat d'une salle pour la résidence sénior
- ❖ Modification n°2 du PLU
- ❖ Rénovation des bâtiments communaux et de la voirie (251 683 €)
- ❖ Poursuite des travaux d'accessibilité (dont une partie en régie)

14

Evolution de la Capacité d'Autofinancement Nette



15

B. Romier : On peut constater que l'évolution reste sensiblement du même ordre.

H. Jeantet : Je voulais revenir sur les investissements, sur le CA d'investissement il y a quand même 2 millions d'écart, et entre autres les travaux « bâtiments voirie » il y a quand même 600 000 € d'écart.

Pouvons-nous avoir plus d'explications sur cette ligne-là ? Pourquoi nous avons réalisé 3 848 413,74 € et non 5 711 920,00 € ? La mise en accessibilité a été peu réalisée.

B. Romier : Concernant par exemple la mise en accessibilité, nous avons demandé à l'époque à un bureau d'études de faire une estimation, et il s'est avéré, que les estimations du bureau étaient assez élevées. Donc les dépenses coûtent moins cher que la prévision.

H. Jeantet : Il ne faut pas reprendre ce bureau d'études, car là il y a quand même 360 000 € d'écart. Il faut changer de bureau d'études.

E. Bessenay : Le bureau d'études avait chiffré tous les travaux en externe, alors que beaucoup de travaux ont été fait en interne. Comme nous avons pris du retard, cela nous a permis de grouper les opérations et de récupérer de l'argent de ce côté-là.

H. Jeantet : Et au niveau bâtiments voirie ? il y a 620 000 € d'écart.

B. Romier : Arminda ?

A. Martins-Ferreira : Les travaux de rénovation de patrimoine ont pris du retard car nous avons pris du retard sur les aménagements des espaces publics halle/mairie. Les dépenses correspondant aux travaux qui ont été réalisés en fin d'année, vous les retrouvez en « reste à réaliser » ainsi que le réseau d'eaux pluviales

H. Jeantet : Ce n'est pas de l'abandon des travaux ?

A. Martins-Ferreira : Non, ce sont des restes à réaliser.

B. Romier : Par exemple pour Green Style, les travaux ont été terminés dans les temps en décembre, mais les DGD n'ont pas pu être rédigés dans les temps. Ce sont des reports que l'on retrouve au budget 2019.



RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de L'exercice	3 848 413.74 €	1 391 695.43 €	3 175 800.44 €	4 229 099.30 €
Résultat de l'exercice 2018 excédent ou déficit	2 456 718.31 €			1 053 298.86 €
Résultat reporté 2017 excédent ou déficit		2 597 954.53 €		300 000.00 €
Résultat de clôture(2017+2018)		141 236.22 €		1 353 298.86 €
Restes à réaliser	235 486.55 €	528 454.44 €		

16

B. Romier : A mon avis, c'est le principal tableau qui résume la discussion qui a été amorcée avec M. Jeantet. Si nous prenons la section investissement, nous avons un déficit de 2 456 718,31 € dans la partie dépenses. Ce qui fait que le résultat reporté de 2017 est de 2 597 954,53 €. Ce qui fait qu'en résultat de clôture, nous avons un excédent de 141 236,22 €. Et les 528 454,44 €, se sont également des reports qui

n'ont pas été encore perçus, et notamment la TA et un fond de concours de la CCVL. Ceci est l'espace public aux abords de la halle puisque la CCVL va nous rembourser la partie « voirie » que nous avons payée ; la Région, dans le cadre de la subvention bourg centre pour un montant de 87 000 € pour le restaurant scolaire ; pour le local que nous évoquions en début de séance, nous attendons une subvention de l'ARS à hauteur de 69 591 €. Il nous reste également à percevoir une subvention de l'Agence de l'eau pour 16 243,50 € et puis le FSIL pour l'aménagement de l'espace public /halle, 139 805,83 €. Voilà pour la partie investissement.

Pour la partie fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 3 175 800,44 €, les recettes à 4 229 099,30 €, ce qui nous fait un excédent de 1 353 298,86 €. Nous retrouvons les fameux 300 000 € qui sont reportés d'année en année. Ce qui nous fait donc en conclusion, en investissement, un petit excédent de 141 236,22 € et en fonctionnement un excédent de 1 353 298,86 €. Voilà concernant le CA et le Compte de gestion. Je vous propose de passer au vote du CA et du Compte de gestion.

Michel, tu me remplaces ? Nous allons sortir avec Mme Bisson.

Monsieur le Maire, accompagné de Mme Bisson quittent la séance et perd son pouvoir

M. Lagier : Je vous propose de voter le compte administratif 2018, tel qui vous a été décrit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE le compte administratif 2018.

g) Vote du compte de gestion 2018

M. Lagier : Je vous propose de voter le compte de gestion 2018, tel qui vous a été décrit :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

27 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

APPROUVE le compte de gestion 2018.

M ROMIER et Mme BISSON sont invités à réintégrer la séance du Conseil Municipal.

M. Lagier : Monsieur le MAIRE, Mme BISSON, j'ai le plaisir de vous informer qu'aussi bien votre compte de gestion, que votre compte administratif, ont été acceptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

B. Romier : Je vous en remercie. Nous allons poursuivre l'ordre du jour du conseil.

h) Affectation des résultats 2018

B. Romier : Nous vous proposons de partager les 1 353 298,86 € en 2 parts, laisser par mesure de précaution 300 000 € en fonctionnement, et affecter 1 053 298,86 € en investissement selon l'habitude. Donc pour cette affectation :
LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

22 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
7 VOIX	ABSTENTION

Approuve les affectations de résultats telles que présentées.

i) Vote des taux d'imposition 2019

B. Romier : Nous en avons débattu lors du DOB, lors de la commission générale préparatoire au budget, nous vous proposons pour la 15^{ème} année consécutive de laisser les taux communaux inchangés, à savoir, taxe d'habitation 11,90%. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19%. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,20%. Ces 3 taux sont inférieurs voire nettement inférieurs à ceux des communes de même strate de population. Je vous propose de voter pour conserver les mêmes taux. Est-ce qu'il y a des questions ?

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

22 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
7 VOIX	ABSTENTION

Adopte les taux.

j) Vote du budget primitif 2019

B. Romier : Pour éviter de reprendre tous les documents, il y a la possibilité (à vous de choisir) : soit voter le budget dans sa globalité, soit le voter par chapitre. Conformément aux orientations proposées lors du DOB, le budget primitif 2019 de la commune intègrait les éléments suivants :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale tout en pérennisant la capacité d'autofinancement de la commune,
- Maitrise et optimisation des dépenses de fonctionnement,
- Efforts consacrés à l'investissement ;

Section de fonctionnement : Recettes

PROPOSITION BUDGET 2019

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	Proposition BP 2019	Evolution BP 2019/ BP 2018	Evolution BP 2019/ CA 2018
Total 002	Solde d'exé. reporté	300 000.00 €		300 000.00 €	0.00%	
Total 013	Atténuations de charges	28 500.00 €	34 924.95 €	28 800.00 €	1.05%	-17.54%
Total 70	Produits des services	302 330.00 €	314 631.51 €	323 390.00 €	6.97%	2.78%
Total 73	Impôts et taxes	3 036 197.00 €	3 193 166.55 €	3 095 266.00 €	1.95%	-3.07%
Total 74	Dotations et participations	565 673.00 €	566 186.66 €	528 896.00 €	-6.50%	-6.59%
Total 75	Autres produits de gestion courante	70 700.00 €	69 548.73 €	69 845.00 €	-1.21%	0.43%
Total recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles		4 303 400.00 €	4 178 458.40 €	4 346 197.00 €	0.99%	4.01%
Total 77	Produits exceptionnels	2 500.00 €	27 568.49 €	2 000.00 €	-20.00%	-92.75%
Total 042	Opérations d'ordre		23 072.41 €	26 100.00 €		13.12%
Total des recettes de fonctionnement		4 305 900.00 €	4 229 099.30 €	4 374 297.00 €	1.59%	3.43%

22

B. Romier : nous regarderons rapidement l'explication qui est fournie dans les pages suivantes. Ce qui est intéressant de noter, c'est que la proposition du BP 2019 en recette de fonctionnement s'élève à 4 374 297,00 €.

Nous ne savons pas ce qui va se passer pour la TA, d'autant plus que nous avons adopté un PLU qui est plus strict. Nous sommes relativement prudents là-dessus.

H. Jeantet : Je trouve que cela est assez frileux sur le chapitre 73 « Impôts et taxes ». Nous réduisons de 3,07 % alors que les bases augmentent, que la population augmente. Je serais bien reparti sur un chiffre identique au moins au CA sur les recettes.

B. Romier : Nous préférons être prudents

H. Jeantet : Une prudence certes, mais elle est quand même plutôt stable comme prudence. A priori la taxe devrait compenser (au moins pour 2017) à l'identique. Je trouve que pour l'année 2019, nous sommes un peu trop prudents.

B. Romier : Nous vous proposons de conserver à ce niveau-là par prudence.

H. Jeantet : C'est vrai qu'en étant trop prudent, cela baisse la dynamique du projet. Nous sommes plus frileux sur ce que nous pourrions entreprendre (des aménagements, des réhabilitations), en animation il pourrait y avoir d'autres choses qui pourraient être peut-être plus dynamiques.

B. Romier : La commune grandit, j'espère qu'elle grandira moins vite que ce qu'elle n'a grandi, (c'était notamment le souhait de la modification du PLU) et nous sommes limités par les moyens humains, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. En investissement nous avons beaucoup de projets, il y a beaucoup de travail mais nous n'avons pas une grosse structure et nous ne tenons pas à en avoir une.

H. Jeantet : Si la commune grandit, il va falloir que les services s'adaptent aussi à la population. Il y aura un juste équilibre à avoir aussi. Dans le budget nous pouvons nous priver de 100 000 €.

B. Romier : Le fait de bien contrôler le fonctionnement nous permet d'avoir une CAF nette importante.

H. Jeantet : Oui on voit que nous avons des résultats intéressants.

B. Romier : Pour le fonds départemental de la taxe professionnelle, nous l'avons vu dans le DOB, cette année nous sommes à 0%. On constate également une baisse des compensations de l'Etat, au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation, ceci n'a rien à voir avec la réforme. C'est l'Etat qui dispense certains contribuables de taxes foncières et habitations et qui nous rembourse de moins en moins. Nous sommes parfois sur certains chapitres un peu pessimistes, mais sur d'autres nous avons parfois des mauvaises surprises notamment le fameux fond départemental qui est passé en 3 ou 4 ans de 47 000 € à 0 € cette année.

Section de fonctionnement : Dépenses



PROPOSITION BUDGET 2019

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2018	CA 2018	Proposition BP 2019	évolution BP2019/ BP 2018	évolution BP2019/ CA 2018
Total 011	charges à caractère général	877 831.00 €	833 123.22 €	817 120.60 €	-6.92%	-1.92%
Total 012	Charges de personnel	1 576 560.00 €	1 477 598.60 €	1 576 760.00 €	0.01%	6.71%
Total 014	Atténuations de produits	184 700.00 €	169 640.03 €	176 600.00 €	-4.39%	4.10%
Total 65	Autres charges de gestion courante	419 434.00 €	410 802.34 €	422 108.00 €	0.64%	2.75%
Total 66	Charges financières	105 190.00 €	104 429.77 €	80 000.00 €	-23.95%	-23.39%
Total dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles		3 163 715.00 €	2 995 593.96 €	3 072 588.60 €	-2.88%	2.67%
Total 67	Charges exceptionnelles	6 865.00 €	14 334.04 €	4 340.00 €	-36.78%	-69.72%
Total 023	Virement à la section d'inv.	980 570.00 €		1 080 238.40 €	10.16%	
Total 042	Opérations d'ordres	154 750.00 €	165 872.44 €	217 130.00 €	40.31%	30.90%
Total des dépenses de fonctionnement		4 305 900.00 €	3 175 800.44 €	4 374 297.00 €	1.59%	37.74%

B. Romier : Pour les charges à caractère général nous avons prévu une baisse de 1,92 % du BP 2019 par rapport au CA 2018. Nous avons retravaillé sur les différents marchés. Pour les charges de personnel, nous revenons pratiquement à ce qui avait été proposé au BP 2018 pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, nous avons une augmentation de 4,10% concernant les atténuations de produits (SRU, FPIC, compensations CCVL...). Nous avons également un point important : les charges financières. Nous avons aussi « Virement à la section d'investissement » : 1 080 238,40 €. Ceci n'est pas l'excédent. Lorsque nous faisons les comptes, pour équilibrer le fonctionnement, il faut que l'on dépense 1 080 238,40 €, ce qui permet d'équilibrer les recettes et les dépenses de fonctionnement et ce qui fait que nous le versons en investissement. Ce sont les économies présumées de l'année 2019 Ce n'est pas la même chose que l'excédent de tout à l'heure.

H. Jeantet : ce qui veut dire que nous prévoyons d'avoir 1 million d'excédent ?

B. Romier : Nous estimons oui.

H. Jeantet : Oui c'est ce que je dis.

Chapitre 011 -Charges à caractère général **816 620.60 € soit -1.92 % / CA 2018**

Suite aux efforts de bonne gestion des services municipaux nous proposons à nouveau une diminution de ces charges avec notamment:

- De nouveaux marchés ont été conclus à compter de janvier 2019 avec des tarifs très attractifs au niveau des assurances, de l'infographie et de la reprographie du magazine municipal, des photocopieurs ainsi que du nettoyage des rues.
- La rationalisation des dépenses d'éclairage publique avec une économie
- En 2019, afin d'optimiser au mieux certaines dépenses, il est prévu d'étudier la mise en place d'un marché pour la téléphonie et d'intégrer le groupement de commandes de la CCVL au niveau des fournitures scolaires.
- En parallèle, le nouveaux bâtiment de l'école maternelle implique la conclusion de nouveaux contrats de maintenance, l'augmentation des effectifs bénéficiant de la restauration scolaire se répercute au niveau des achats alimentaires. Des contrats obligatoires pour la sécurité (électricité, gaz..) ont également été ajoutés.

R. Torrès : Pour le téléphone, la facture est de quel montant pour avoir un ordre d'idées ?

M. Dinot : environ 15 000 €.

B. Romier : On va l'étudier mais cela me paraissait un peu élevé.

R. Torrès : Ce n'est pas énorme dans le temps, mais il n'y a pas de petites économies. Par rapport aux années précédentes, la montée est constante ?

A. Martins-Ferreira : Ce sont surtout les contrats.

Chapitre 014 -Atténuation de produits **176 600 € soit +4.10 % / CA 2018**

Augmentation des 3 inscriptions :

❖ Prélèvement au titre de la loi SRU: 75 000 €

❖ Attribution de compensation : 1 600 €

❖ Fonds de péréquation des ressources Communales et intercommunales :

100 000 €

Chapitre 65 -Autres charges de gestion courantes 422 108€ soit +2.75% / CA 2018

- ❖ Ajustement des indemnités des élus et des cotisations retraite élus
- ❖ Prise en compte d'une augmentation des contributions versées au SDMIS (91 250 €) et au SYTRAL(104 200€)
- ❖ Maintien des subventions attribuées aux associations (hors subventions exceptionnelles)
- ❖ Hausse de la subvention attribuée au CCAS (12 000 €)

Chapitre 66 -Charges financières 80 000€ soit -23,39 % / CA 2018

Extinction de 2 contrats de prêts en 2018 et de 2 contrats en 2019.

Il est à souligner que malgré la contraction d'un emprunt de 3 000 000 € en 2017, les charges financières de 2019 sont au même niveau qu'en 2016.

Section d'investissement : Recettes

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS DE REPORT	PROPOSITION BP 2019
001	Solde d'exé reporté		141 228.45 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 080 238.40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		217 130.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	125 100.17 €	1 719 778.86 €
13	Subventions d'investissement	312 640.33 €	
23	Immobilisations en cours	5 314.34 €	40 000.00 €
458	Opération sous mandat	85 400.00 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		528 454.84 €	3 198 375.71 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019		3 726 830.55 €	

CREDITS DE REPORTS 2018 528 634.74€

Les crédits de reports correspondent à des recettes notifiées sur 2018, mais non perçues au 31 décembre 2018., ils s'ajoutent donc au budget 2019.

- ❖ Taxes aménagement : 125 100.17 €
- ❖ Subventions :
 - Aménagement la Halle : FSIL 139 805.83 € et CCVL 85 400 €
 - Local personnes âgées : 69 591 €
 - Ecole maternelle : 16 243.50
 - Construction cuisine centrale : 87 000 €
- ❖ Remboursement avances travaux école : 5314.34 €

Chapitre 021: Virement section de fonctionnement

Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement qui est basculé en recettes d'investissement

- ❖ Pour mémoire : en 2017 la prévision était de 782 946 €
- ❖ Pour mémoire : en 2018 la prévision était de 965 950 €

- En 2019, la prévision est de 1 080 238.40 €

34

Chapitre 10 Dotations Fonds Divers et réserves 1 719 780.86 €

- Ce chapitre comprend les recettes suivantes:
- FCTVA : 436 480 €
- Taxe d'aménagement: 230 000 €
- Excédent de Fonctionnement capitalisé : 1 053 298 .86 €

35

Section d'investissement : Dépenses

PROPOSITION BUDGET 2019

CHAPITRES OPERATIONS	LIBELLES	CREDITS DE REPORT	PROPOSITION BP 2019
020	Dépenses imprévues	- €	100 035.47 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	26 100.00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €
0501	AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC HALLE/MAIRIE/CAR	787.80 €	75 808.73 €
0801	CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE	2 786.38 €	167 299.51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	454 000.00 €
182	TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE ESPACES VERTS 2018	152 872.12 €	- €
192	TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE ESPACES VERTS 2019	- €	256 672.00 €
21	Immobilisations corporelles	57 830.34 €	206 980.00 €
23	Immobilisations en cours	4 187.30 €	40 000.00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	5 000.00 €	- €
803	MISE EN ACCESSIBILITE	12 022.61 €	103 950.00 €
804	LOCAL TECHNIQUE ET FESTIF	- €	357 000.00 €
807	DEVENIR ANCIENNE ECOLE MATERNELLE	- €	30 000.00 €
808	TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	- €	5 000.00 €
906	TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES	- €	747 830.00 €
907	NOUVELLE SALLE DES FÊTES	- €	75 000.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		235 486.55 €	2 645 675.71 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019		2 881 162.26 €	

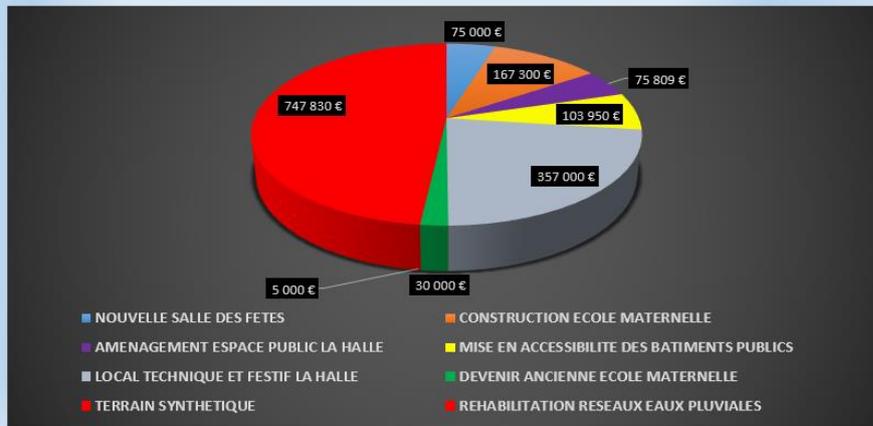
37

B. Romier : Concernant les dépenses imprévues, cela concerne essentiellement des travaux complémentaires pour l'école ; les 26 100 € concernent les travaux en régie. Les 256 672,00 €, ce sont des travaux du patrimoine. Cette année, nous avons décidé de faire des travaux de patrimoine relativement importants comme le mur de l'église, des bâtiments à repeindre (centre d'animation, salle des sports, salle des sociétés). Nous allons faire un effort important concernant la préservation du patrimoine. Concernant le devenir de l'ancienne école maternelle, il faut que nous avancions de façon concrète sur le devenir de ces bâtiments. Le terrain restera un terrain communal. Nous avons recruté le maître d'œuvre concernant les travaux des réseaux d'eaux pluviales. Nous avons fait une réunion hier avec le SIAVHY pour coordonner les travaux entre la commune et le SIAVHY. Nous avons mis 75 000 € pour des études concernant le devenir de la salle des fêtes. Une question qui avait été soulevée lors de la commission générale, j'ai récupéré le DOB de 2015, nous avons inscrit pour 2019-2020, 75 000 € d'études pour la salle des fêtes. Au DOB 2015 (1ere année de mandat), nous avons inscrit : construction de l'école maternelle, aménagement du secteur tranche 3, self-service, jardins familiaux, réseaux d'eaux pluviales, voie verte chemin de l'hippodrome, radars pédagogiques, mise en conformité de l'éclairage public, parking devant la pharmacie, accessibilité bâtiments, rénovation de voirie, salle des fêtes et salle des sports. Voilà pour la liste des projets qui avait été établie en 2015. Il y en a très peu qui n'ont pas été ou qui ne seront pas réalisés.



Concernant les 500 € de l'école maternelle, il me semble que c'était un rétroprojecteur. Il y a beaucoup de travaux qui sont faits à l'école et qui sont pris dans d'autres domaines, donc les chiffres ne sont pas vraiment parlants. Par exemple les 150 000 € de l'urbanisme, cela concerne également le renforcement des réseaux suite à des PC.

PLAN PLURIANNUEL



Nous pouvons constater que la plus grande partie de la dépense concerne la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales.

H. Jeantet : Pour tout ce qui est entretien et patrimoine, l'effort supplémentaire qui est fait est de 154 000 €, il me semble que l'année passée nous en étions pas très loin.

B. Romier : Dans le patrimoine, nous avons 100 000 € de dépenses imprévues.

H. Jeantet : Oui, comme chaque année.

B. Romier : Non, mais nous avons fait un effort quand même, habituellement c'est beaucoup moins.

H. Jeantet : Oui, mais nous avons dépensé combien en imprévus l'année passée ?

B. Romier : Rien.

H. Jeantet : Et quelle était la somme allouée à l'entretien des bâtiments et patrimoine ?

B. Romier : Alors là, il faudrait le reprendre.

H. Jeantet : Oui, mais si la ventilation est différente, il est difficile de dire que l'on fait un gros effort sur le patrimoine.

B. Romier : Non, la ventilation n'est pas différente, il y a 100 000 € d'imprévus (chaudière ou autre chose), et l'effort est vraiment fait sur le patrimoine. Je pense par exemple à l'église. Les chéneaux vont être repris ainsi qu'une partie du toit qui fuit.

H. Jeantet : Cela est dans l'enveloppe « imprévus » ?

B. Romier : Non, c'est en plus. On va faire un effort également pour tout ce qui est peinture/protection du centre d'animation.

H. Jeantet : D'accord, je n'arrive pas à visualiser cette enveloppe patrimoine.

B. Romier : Les tableaux ne sont pas représentatifs, ils n'apportent rien.

R. Torrès : L'aménagement du parking derrière la halle, en 2019 il ressort ?

B. Romier : Nous avons lancé une étude en maîtrise d'œuvre, nous allons recruter l'architecte à l'occasion de la prochaine commission MAPA qui aura lieu début mars. Après, nous constituerons un jury qui analysera les 3 projets retenus. Ensuite, il faudra le permis, les travaux inscrits dans la tranche conditionnelle 2, à mon avis si tout va bien, ils seront réalisés en 2020.

R. Torrès : La démolition se fait avant ou après ?

J. Forat : La logique veut que l'on déménage le matériel et que nous démolissions ensuite. Il y a quand même du matériel dans les anciens bâtiments.

R. Torrès : Ce qui veut dire que le déménagement va être fin d'année 2019 début 2020.

B. Romier : Pour répondre à ta question je dirais 2019.



EQUILIBRE BP 2019

	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
FONCTIONNEMENT	4 374 297.00 €	4 374 297.00 €	- €
INVESTISSEMENT	2 881 162.26 €	3 726 830.55 €	845 668.29 €

Pour la première année, nous vous proposons de voter un budget en déséquilibre en fonctionnement à 4 374 297,00 € et en investissement, en recettes : 3 726 830.55€ et en dépenses : 2 881 162.26€. C'est légal.

H. Jeantet : Entre ce qui est légal et les orientations ou les conseils que l'on peut donner.

B. Romier : Les différents investissements ont été estimés au plus juste, et puis on travaille également en AP/CP. Nous aurions très bien pu mettre la totalité des travaux relatifs à la réhabilitation du réseau pluviales uniquement en 2019, dans ce cas-là, nous n'aurions pas eu assez, nous n'aurions pas été en suréquilibre mais en sous équilibre que l'on aurait compensé par un emprunt fictif d'équilibre.

ENDETTEMENT

EXTINCTION DE LA DETTE

ANNEES	CAPITAL RESTANT DU
2019	3 779 539.76 €
2020	3 325 700.08 €
2021	2 939 359.34 €
2022	2 575 137.37 €
2023	2 277 793.74 €

H. Jeantet : L'extinction, cela veut dire que nous arriverons à la fin de la dette.

B. Romier : C'est l'évolution de la dette. Nous arrivons à la fin de la présentation globale du budget, nous allons passer au vote. Je vous propose de le voter globalement, à moins que certains préfèrent le voter de façon séparée. Est-ce que quelqu'un s'oppose au fait de le voter globalement ?

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

22 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
7 VOIX	ABSTENTION

- DECIDE d'approuver le budget primitif de la commune – exercice 2019

4° Affaires générales

a) Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre relatives à la requalification des réseaux de collecte d'eaux pluviales

B. Romier : Cela concerne les eaux pluviales. La commission MAPA a eu lieu il y a quelques jours, nous avons reçu 6 offres de candidature qui ont été classés avec 50 points pour le prix, 50 points pour la valeur technique. Un candidat est arrivé largement en tête, c'est le candidat que l'on vous propose de retenir, c'est le groupement HODI Ingénierie SUEZ Consulting – SAFEGE qui a proposé l'offre la plus avantageuse, ce n'était pas le moins-disant, mais c'était très serré au niveau des prix, mais au terme de qualité technique, il était au-dessus.

E. Pradat : C'est le côté technique qui l'a emporté ?

B. Romier : Oui, largement. Au niveau du prix, ils étaient tous autour de 80 000 €. Il y avait à peu près 1 000 € de différence. L'estimation qui avait été faite était autour de 90 000 €. Je vous propose de retenir cette entreprise.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Attribue le marché de l'accord-cadre à bons de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre relatives à la requalification des réseaux de collecte d'eaux pluviales de maîtrise d'œuvre au groupement HODI Ingénierie SUEZ Consulting – SAFEGE.

Monsieur le Maire lève la séance.

Bernard ROMIER,
Maire de Grézieu-la-Varenne